

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de services réalisées au profit du Client par MARIE GABORIEAU REDACTRICE WEB, établie 4, rue du Puits, 85310 la Chaize-le-Vicomte, Siret n° 900 495 425 00010.

Elles sont acceptées sans réserve par les deux parties désignées ci-après comme le Prestataire et le Client. Les CGV prévalent sur tout document du Client.

Le Prestataire propose des prestations de service de façon ponctuelle ou régulière, de création, relecture et correction de contenus web, audit SEO, conseil en référencement naturel. Il exerce en toute indépendance, sans contrainte horaire ni lien de subordination.

Article 2 — Devis — Commande

Un devis est établi par le Prestataire avant toute commande, sur la base des informations communiquées par le Client. Il précise notamment :

- la description de la prestation à accomplir ;
- les modalités de détermination du prix de la prestation. Cette dernière est facturée sur la base du tarif du Prestataire en vigueur au jour de la réalisation du devis ;
- les éventuelles options choisies par le client.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client doit retourner au Prestataire le devis signé avec la mention « bon pour accord », un e-mail de confirmation ou une commande. À l'acceptation du Prestataire, les présentes CGV sont validées sans réserve. À défaut de confirmation de la commande par le Client dans un délai de 1 mois à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier sera réputé caduc.

Le Prestataire se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations figurant sur la confirmation de commande initiale, en cas de modification ou ajout de prestations supplémentaires par le Client, postérieurement à l'établissement du devis par le Prestataire. À défaut d'accord express de l'Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

Toute décision de remise, réduction ou application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait, demeure à la seule discrétion du Prestataire, et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais, éventuellement accordés au Client, ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures. Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite le courrier électronique, la copie et le support informatique.

Article 3 – Livraison et délais

La livraison des textes se fait au format choisi par le client (.doc, html, ...), et selon le mode demandé (intégration CMS, mail, etc.). Le Prestataire s'engage à livrer les travaux et/ou prestations aux dates fixées par le planning prévisionnel annexé au devis, sauf empêchement ou interruption indépendants de sa volonté. Dans cette hypothèse, il prévient aussitôt le Client par mail ou téléphone du nombre de jours de prolongation de délai nécessaire à la bonne réalisation des prestations.

Article 4 – Corrections et retouches

Les demandes de corrections et retouches sont à adresser sous 5 jours ouvrés au prestataire. Pendant ces cinq jours, le client a droit à 2 modifications incluses dans le devis, dans la mesure où elles ne sont pas abusives. Est considérée comme abusive, toute demande qui aurait dû être précisée au moment de la commande. Chaque demande de modification supplémentaire sera facturée 15 euros. Au-delà de ce délai, la commande est automatiquement validée et le montant des prestations dues.

Pour les prestations d'optimisation, toute modification substantielle du site du client doit être notifiée au prestataire au moins une semaine avant le début de la prestation, et ce pour lui permettre de fournir un travail de qualité. La notion de substantielle s'apprécie par un surplus de travail de 3 h ou plus. Selon la nature des modifications effectuées sur le site du client depuis la signature du devis, un devis complémentaire ou substitutif pourra être établi afin de correspondre aux nouvelles conditions de travail.

Article 5 – Modalités de paiement et acompte

Toute commande dont le montant dépasse SIX CENTS (600) euros fera l'objet d'une demande d'acompte de 30 % non remboursable. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte. Le règlement des prestations devra être régularisé au plus tard à la date indiquée sur la facture, déduction faite du montant de l'acompte, s'il y a lieu. Le règlement pourra être effectué par virement. En cas de réalisation de prestations supérieures à un mois, une facture mensuelle sera adressée au client au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Tout retard de paiement entraînera la suspension des prestations jusqu'à la bonne régularisation de la situation.

Article 6 – Tarifs

Les tarifs des prestations sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande par le Client. Ils sont libellés en euros et ne sont pas soumis à la TVA, conformément à l'article 293B du CGI. Toute facturation au tarif horaire est entendue avec la première heure indivisible. Le déplacement chez le Client s'entend jusqu'à 20 km ; au-delà, une majoration sera établie selon le barème kilométrique en vigueur.

Article 7 – Retard de paiement

Conformément à la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, tout défaut de paiement, à la date de règlement mentionnée sur la facture établie par le Prestataire, génère des pénalités appliquées au taux en vigueur à la date de ladite facture et ce, dès le premier jour de retard. Conformément à la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 et au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, articles L. 441-6 et D. 441-4 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, dès le premier jour de retard.

Article 8 – Droit de rétractation et d'annulation

Conformément à l'article L121-21-8 du code de la Consommation : « *Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur. En conséquence, aucun remboursement ne sera effectué.* » Toutefois, dans la mesure où la prestation n'a pas encore démarré, le prestataire et le client peuvent mettre fin au contrat d'un commun accord.

Article 9 – Confidentialité

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée, en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, le Prestataire des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

Article 10 – Propriété intellectuelle

Les contenus livrés par le prestataire sont des textes originaux et non dupliqués. Les prestations vendues comme définies dans le devis restent la propriété exclusive de Marie Gaborieau jusqu'au paiement intégral de la facture par le Client. Pendant la durée de cette réserve de propriété, le client supportera seul la charge des risques en cas de perte ou de destruction des documents liés à la prestation dès leur livraison.

À défaut de paiement total ou partiel, le Prestataire est en droit, sans mise en demeure préalable et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du client, sans que celui-ci puisse s'y opposer et à ses frais, de restituer l'ensemble des documents fournis sans en effectuer de copie pour usage ultérieur (pages de contenus et pages optimisées seront retirées du site Internet concerné).

Marie Gaborieau se réserve le droit de mentionner sur son site internet www.gaborieau-redacweb.com le nom et l'adresse URL du site client à titre de référence, sauf en cas de refus notifié par écrit par le Client à Marie Gaborieau.

Article 11 – Responsabilité

Le Client est responsable de la véracité des données et informations transmises pour la réalisation des prestations.

Sauf dispositions d'ordre public, la responsabilité totale de Marie Gaborieau relative à l'exécution des obligations dont elle a la charge en vertu du contrat, y compris le paiement d'éventuelles pénalités, n'excède en aucun cas 20 % du prix HT du contrat.

En aucun cas Marie Gaborieau ne sera responsable envers les clients d'un quelconque dommage immatériel (notamment perte d'exploitation, perte de revenus, perte de profits, perte de tout contrat...) ou d'un dommage indirect que pourrait subir le Client.

Article 12 – Cas de force majeure

La responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en cause si la non-exécution ou le retard de l'exécution de l'une de ses obligations, décrit dans les présentes conditions générales de vente, découle d'un cas de force majeure. Celle-ci s'entend de tout événement extérieur, imprévisible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Le Prestataire n'est pas responsable notamment en cas d'incendie, d'inondation, d'interruption de la fourniture d'énergie ou d'ADSL, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports, des services postaux.

En cas de force majeure, les obligations du présent Contrat sont suspendues de part et d'autre pendant trente jours.

Article 13 – Juridiction

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec une bienveillance attentive. En cas de litige, le Client s'adressera en priorité au Prestataire pour obtenir une solution amiable.

À défaut, les présentes conditions générales de vente étant soumises au droit français, tout litige, susceptible de s'élever entre les parties, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de La Roche-sur-Yon (85), quel que soit le lieu de livraison des prestations.